

ANR du Var



amitié, solidarité

Dans cette brochure, un encart est inséré. Nous souhaitons que vous nous le retourniez rapidement.

Au recto : votre participation à notre Assemblée Générale.

Au verso : un sondage sur les voyages à organiser qui nous permettra de mieux connaître vos attentes.



le Mot de la Présidente

Une nouvelle année vient de commencer avec une nouvelle équipe à qui vous avez bien voulu faire confiance, et nous vous en remercions.

Quelques dossiers concernant la parité hommes/femmes sont en cours et nous espérons obtenir satisfaction.

Nous souhaitons aux nouveaux adhérents la bienvenue au sein de notre groupe. Qu'ils n'hésitent pas à nous joindre.

Notre assemblée départementale se tiendra le mercredi 18 mai 2011 au village vacance Azureva de Fréjus. Vous trouverez les modalités d'inscription dans ce journal. L'Assemblée Générale Nationale se tiendra également dans notre département au mois de juin.

L'ensemble du bureau et moi-même vous remercions encore et nous sommes à votre disposition pour tout problème que vous pourriez rencontrer.

Jeanne Guittet

Mr et Mme Roger Giraud, nos sympathiques adhérents de Taradeau, vont fêter le 30 mars 2011 leurs 65 années de mariage. Nous leur adressons toutes nos félicitations.

65 ans : Noces de palissandre

Régine Bernard, trésorière de notre association, nous quitte, après l'Assemblée Générale, pour s'occuper exclusivement de son groupe : l'ANR 05 des Hautes Alpes. Elle a été, malgré, la distance (elle habite Gap) toujours présente et efficace. **Grand MERCI** à elle pour tout ce qu'elle a fait et nous a apporté.

Elle sera remplacée par **Jeanine Véchin**, des Issambres.



REFORME DE LA DEPENDANCE (aide à l'autonomie) La Sécurité Sociale en DANGER !!!

Les choix proposés au gouvernement favorisent le processus de privatisation de la protection sociale.

Pour l'ANR d'autres choix sont possibles.

Les moyens existent pour financer l'ensemble de la protection sociale !

L'ANR revendique :

POUR LA DEPENDANCE

L'autonomie doit être intégrée dans le risque maladie dans le cadre de la Sécurité Sociale.
Pas de discrimination entre handicapés actifs et retraités.

POUR L'ENSEMBLE DE LA PROTECTION SOCIALE

Il serait logique de penser que ce moment particulier de la vie souvent redouté, soit traité par nos gouvernants dans un esprit de solidarité et d'égalité à l'égard de l'ensemble des personnes concernées.

Il fait apparaître la volonté de faire financer la dépendance par l'ensemble de ses bénéficiaires potentiels et d'instituer dans ce sens une assurance obligatoire.

article basé sur le rapport produit par
PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES
en conclusion des travaux de la mission
sur la prise en charge des personnes âgées dépendantes
ET PRÉSENTÉ
par Mme Valérie Rosso-Debord,
Députée
Assemblée Nationale, N° 2647, 23 juin 2010

Ainsi, une 5ème branche serait créée mais les associations et les organisations syndicales souhaitent qu'elle se fasse sur les mêmes valeurs que pour les 4 premières. Néanmoins, compte tenu de la situation économique, la conjugaison de la solidarité nationale et de la responsabilité individuelle pourrait être la piste privilégiée. Les personnes seraient alors dans l'obligation de s'assurer.

Dans ses propositions la commission parlementaire préconise :

- aux retraités imposables le même taux de CSG que les actifs 7,5 au lieu de 6 %
(aux salaires les plus élevés, montant non déterminé)
- aux non imposables un taux de CSG de 3,8%
- une contribution solidaire autonomie de 0,3%
- une APA sur les cas les plus lourds (GIR1 à GIR3). Dans le VAR, 10.000 personnes classées en GIR4 en seraient exclues.
- à l'allocataire un choix de l'APA à taux plein récupérable sur la succession ou l'APA réduite de moitié non récupérable.

Affaire à suivre car le débat aura lieu au dernier trimestre 2011 pour application en 2012

Rappel COTISATIONS 2011

pour les retardataires MERCI de faire parvenir à Régine BERNARD, notre trésorière, le montant de votre cotisation.

Membres participants : 18€ - cotisation individuelle, 9€ - cotisation de pension de réversion, 27€ - cotisation couple

Membres associés : 27€ - cotisation individuelle avec revue ANR, 18€ - cotisation individuelle sans revue.

adresse : Régine Bernard, les Molines Bat B n°51, route de Molines, 05000 GAP tel : 04 92 53 54 20 ou 06 85 82 59 64

chèque à l'ordre de 'ANR 83' CCP n° 57 86D MARSEILLE (mettez votre numéro d'adhérent si vous le connaissez)

BLEU-VOYAGES propose une journée au restaurant 'le Beau Site' au Castellet comprenant repas et spectacle de cabaret, le mercredi 25 mai 2011 au prix de 38€ tout compris. Départ de St Raphaël et ramassage au Muy (péage), le Luc (péage) et à Toulon(place de la Liberté) par autocar.

Réponse pour le 20 avril au plus tard :

Jeanne GUITTET
83700 St Raphaël

45, rue du Colisée
Tel : 04 94 51 15 28

-----bon à retourner-----

M. Mme participera(ront) à la journée du 25 mai 2011

téléphone : _ _ _ _ _ 38€ X _ _ = _ _ _ _ _ €



VOYAGE EN HOLLANDE, en croisière fluviale

Un voyage est prévu pour le mois d'avril 2012 en Hollande, voyage en avion départ de Nice pour Amsterdam, visite de la ville. Installation à bord.

2ème jour : visite guidée d'Amsterdam puis départ pour OUDE WETERING.

3ème jour : OUDE WETERING - GOUDA visite du parc floral de KEUKENOF, retour sur GOUDA et visite de la ville.

4ème jour : GOUDA - ROTTERDAM visite panoramique de DELFT, patrie de Vermeer (faïenceries).

5ème jour : ROTTERDAM - AMSTERDAM remontée du LEK avec passage de l'écluse de TIEL. retour vers Nice en fin de soirée.

Ce voyage serait d'un montant de 950€ environ : voyage en avion, croisière, transfert en autocar à AMSTERDAM et transfert depuis St Raphaël jusqu'à l'aéroport.

Les personnes intéressées par ce programme peuvent demander la brochure à :

Jeanne GUITTET
83700 St Raphaël

45, rue du Colisée
Tel : 04 94 51 15 28

Une erreur s'est glissée dans 'la Voix de l'ANR ' n°455, page 44.

Pour accéder à l'espace adhérent du site de l'ANR siège il faut utiliser :

comme identifiant : adhérent (attention ne pas mettre d'accent)

comme mot de passe : ANR2011A

Pour vous connecter au site de l'**ANR du Var**, vous recherchez 'anr83' dans un moteur de recherche (google, yahoo,...), et vous cliquez sur le premier site présenté, dans la rubrique 'Liens' vous cliquez sur 'ANR national' pour vous rendre sur le site de l'**ANR siège**.

Ensemble pour le pouvoir d'achat : Droit à la santé

Pour les retraités ce sont aussi et surtout les dépenses de santé qui ponctionnent leur budget, entre 2001 et 2008 la part des dépenses à charge des assurés sociaux a augmenté de 52%, les moindres déremboursements de la sécurité sociale se traduisent systématiquement par une augmentation de leur cotisation à une mutuelle quand ils ont encore les moyens d'en garder une.

L'augmentation des complémentaires 'Santé' a été de 44% par personne couverte entre 2001 et 2008 selon l'UFC Que Choisir.

En 2008 la proportion des personnes qui ont renoncé à des soins, pour des raisons budgétaires, a progressé de 20% par rapport à 2004 (relevé de l'association des consommateurs); ajoutons que le forfait hospitalier est passé de 16 à 18 € par jour en 2010.

Qu'en sera-t-il demain ? A partir de janvier 2011 les médicaments à vignette bleue jusqu'alors remboursés à 35% par la sécu ne le seront plus qu'à 30%. De même les malades d'hypertension artérielle sans complication n'auront plus droit à un remboursement de 100%; les diabétiques paieront pour certains tests et les frais de transport de la maison à l'hôpital ne seront plus systématiquement remboursés.

Enfin, selon le Directeur Général de la Mutualité française, les cotisations vont elles aussi augmenter de 4 à 10% si l'on veut rester à l'équilibre.

Ce ne sont pas les raisons qui manquent pour soutenir tous ensemble les associations, organisations professionnelles etc... qui luttent pour l'amélioration de nos retraites et de notre pouvoir d'achat

QUE 2011 SOIT UNE ANNEE DE PROGRES SOCIAL

Robert GUISO

La parité Homme/Femme - Rappel vous pouvez toujours intervenir pour en bénéficier si vous remplissez les conditions requis

Il s'agit d'octroyer aux hommes la reconnaissance des droits (jusqu'ici accordés aux femmes ayant élevé des enfants) pris en compte dans le calcul des pensions.

-Les retraités nés entre le 17 Mai 1930 et le 1er Janvier 1942 (à condition toutefois que le % du montant de leur pension actuelle n'atteigne pas 80%) qui ont pris leur retraite entre le 17/05/90 et le 01/01/97 (voir encore les formulations sur les titres de pension) sont concernés

- 209 de nos adhérents pourraient y prétendre
- 58 ont constitué et déposé des dossiers
- 2 dossiers ont été rejetés
- 50 n'ont pas encore reçu de réponse
- 6 ont obtenu gain de cause
- Nous allons recontacter les collègues qui n'ont pas constitué de dossier

Nous attendons de vous :

- Le retour de la fiche d'information
- Toutes informations qui seraient susceptibles de nous permettre de recontacter des collègues

Fiche d'information à nous retourner

Mr Nom : Prénom :

Né le

Adresse actuelle :

N° de Téléphone fixe et ou mobile :

Email :

Situation par rapport à la Parité H/F: Dossier en cours depuis le ou liquidé le :

Je pense répondre aux critères qui devraient me permettre de bénéficier de la parité Homme/Femme, je souhaite recevoir votre dossier d'intervention auprès des tribunaux